



**Procès-verbal de l'élection complémentaire du conseil départemental de l'Aube**

Le Conseil départemental de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes de l'Aube s'est réuni le 7 avril 2022 en son siège, 46 bis Avenue Pierre Brossolette 10000 TROYES, pour procéder au renouvellement d'un membre du conseil départemental.

**1. Rappel du nombre de sièges à pourvoir :**

Pour le collège des libéraux :

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat reprenant celle du titulaire démissionnaire jusqu'en 2026. (Scrutin principal)

**2. Ouverture de la séance**

La séance ouvre à 17 heures car il n'y avait pas assez de monde avant ce créneau horaire.

**Election du bureau de vote :**

Monsieur Philippe CLEMENT, Président du Conseil départemental a ouvert la séance à 17H00 et a invité l'assemblée des électeurs présents à élire un bureau de vote composé d'un président et de deux assesseurs. Ont été élus :

- GAUTHEROT Ségolène en qualité de président du bureau de vote,
- Charles SAINTON et Philippe CLEMENT en qualité d'assesseurs.

Chacun d'eux a eu à sa disposition la liste des électeurs et la liste des électeurs ayant voté par correspondance.



Vote :

Le président a constaté que l'urne était vide

Le président du bureau de vote a annoncé la fin du scrutin, conformément aux indications portées sur les convocations. Aussitôt la clôture prononcée, la boîte scellée contenant les votes par correspondance a été ouverte, les enveloppes ont été comptées et ouvertes et les enveloppes anonymes qu'elles contenaient ont été placées dans l'urne.

3. Dépouillement :

Le dépouillement a eu lieu sans désenvelopper en séance publique.

4. Résultats :

4.1 Collège des libéraux :

Nombre d'inscrits : 265

Nombre de votants : 51

Nombre de votes valides : 50

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 8

Noms	Prénoms	Nombre de voix	Rang	Résultat
MARCHAND	ANNE SOPHE	15	2	
PAYEN	RENALD	27	1	ELU

Candidats inéligibles :

L'éligibilité des candidats a été appréciée à la date du 8 Mars 2022.

Candidats élus :

Ceux des candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix ont été élus titulaires jusqu'à concurrence du nombre de sièges de titulaires à pourvoir, scrutin complémentaire.



Il ressort de cette élection que :

Est déclaré membre titulaire élu au scrutin principal, avec une durée jusqu'en 2026 :

Mr Rénaud PAYEN

5. Réclamations / décisions prises par le bureau de vote / incidents :

Mr PAYEN Rénaud s'est présenté à 14 heures pour assister au dépouillement. Nous lui avons expliqué qu'il se déroulerait à 17 heures faute de pouvoir avoir un nombre suffisant de Kinésithérapeutes pour composer un bureau de vote.

La séance a été clôturée à 18h45.

Le Président du bureau de vote

GAUTHEROT Ségolène

SIGNATURE

Assesseur 1

SAINTON Charles

SIGNATURE

Assesseurs 2

CLEMENT Philippe

SIGNATURE

ANNEXE :

- Bulletins de vote dont la validité est contestée ou refusée (bulletins nuls)
- Attestation du président sur l'éligibilité des candidats

